

# **LE PESO CONVERTIBLE CUBAIN (CUC) : SEULE MONNAIE ACCEPTÉE EN PAIEMENT DES PRESTATIONS TOURISTIQUES**

Depuis le 08 novembre 2004, Cuba a mit fin aux transactions en dollars américains en faveur du peso convertible cubain (CUC). Cette mesure s'applique à tous, résidents et visiteurs étrangers. Ces derniers peuvent ainsi payer avec le peso convertible dans les hôtels, les restaurants, cafés et bars, ainsi que pour leur déplacements en taxis, autobus ou voitures de location.

Étant donné qu'une surtaxe de 10 % est imposée sur les transactions de change du dollar américain, l'utilisation de l'euro, du dollar canadien, de la livre sterling, du franc suisse et autres monnaies des marchés émetteurs est plus économique. D'autant plus que ces monnaies peuvent être échangées au taux courant dans les banques, les bureaux de change, les hôtels, les magasins et ce, sans surtaxe.

Il est toujours possible d'utiliser les cartes de paiement internationales (cartes de crédit et certaines cartes débit), les transactions effectuées par ce mode de paiement n'étant pas touchées par la loi. Les boutiques hors taxes et autres entreprises engagées dans la vente de produits et services dans les aéroports, les marinas et les gares maritimes affichent les prix en CUC, mais le paiement des produits et services en dollars américains est accepté, moyennant une surtaxe de 10 %.

Au départ de Cuba, il est également possible d'échanger sans surtaxe les pesos convertibles cubain pour les devises des différents marchés émetteurs, incluant le dollar américain. La taxe locale d'aéroport est aussi payable en peso cubain convertible (25 CUC).